

L'an deux mille vingt deux, le neuf septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la **présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.**

Présents: Mmes BINET, BOUDOU, BRUN, MM. LAQUIEZE, JOS, POUMEYROL, VERDIER, FRICKER, BREULEUX, BARRIERE

Absents : Mmes THEODOSE, DROMAIN, GAUCHER, POUJOL

Procurations de Nadine GAUCHER à Rémi POUMEYROL, de Catherine POUJOL à Loïc LAVERGNE AZARD, et de Evelyne DROMAIN à Gérard BARRIERE

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

1 – Extension du réfectoire des écoles – Convention Maîtrise d'œuvre

Le Maire explique que la mission avait été confiée à Marie LAVIALLE (maîtrise d'œuvre), qu'elle a souhaité se retirer. Danielle FEUILLETTE, architecte à MALEMORT, propose d'assurer cette mission.

Estimation de la livraison de l'extension en septembre 2023.

Daniel VERDIER demande combien d'enfants pourront être accueillis.

Le Maire dit qu'un seul service sera fait, ce qui permettra plus d'aisance et de stabilité pour le personnel et une meilleure temporalité dans la livraison des aliments arrivant du collège.

Christian LAQUIEZE informe que ce projet bénéficiera de subventions : DETR et Département. La commune renonce au fonds de concours Cauvaldor car 80% de financement sont atteints.

Estimation totale des travaux : 220 817.29 € H.T

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de signer une convention de maitrise d'œuvre avec Mme Danielle FEUILLETTE.

2 - Présentation projet tennis padel + demande de subventions

Une consultation a été faite par Eric FRICKER et Carole BINE. Rémi POUMEYROL et Carole BINET font une présentation du projet.

Rémy JOS indique qu'une consultation avait été lancée auprès des jeunes de la commune et constate que celle-ci ne respecte pas les souhaits évoqués lors de cette enquête (City stade) . Il pense que les gens ne vont pas comprendre.

Carole BINET dit qu'un retour à la population a été fait dans le bulletin municipal.

Anne-Marie BRUN dit que cette aménagement fera venir les gens à Vayrac.

Le Maire indique que ce projet fait partie d'une réflexion plus globale (aménagement entrée de ville, site de l'ancienne piscine) et que le choix de l'emplacement s'est porté sur un terrain déjà disponible.

Gérard BARRIERE dit que le padel n'est pas une bonne idée et qu'il y a sûrement mieux à faire sur la commune.

Carole BINET et Eric FRICKER présentent les chiffres de l'enquête.

Christian LAQUIEZE indique qu'au moment de l'élaboration du budget, l'opération « Padel » a été inscrite car on pouvait penser le réaliser en 2022. Ce serait une opportunité si la commune obtient un maximum de subventions.

Gérard BARRIERE dit que ce sport ne constitue qu'une pratique saisonnière.

Erick FRICKER évoque le fait qu'il n'y a pas de Padel ou de City Park à proximité.

Rémy JOS demande qui pourra assurer l'entretien.

Remi POUMEYROL informe que l'entretien paraît assez simple (remettre du sable) et assez peu fréquent.

Rémy JOS indique qu'un devis pour l'entretien aurait dû être fait.

Rémi POUMEYROL dit qu'un devis pour l'entretien sera demandé et communiqué.

Le diaporama sera envoyé avec le compte rendu ainsi que le dossier technique réalisé par le maître d'œuvre.

Daniel VERDIER demande si des créneaux peuvent être réservés aux locaux ou aux extérieurs.

Rémi POUMEYROL dit que c'est possible avec la plateforme de réservation Ten'up.

Carole BINET dit que des conventions ont dores et déjà été établies avec le Collège et les Ecoles pour l'utilisation de ces Padel.

Rémi POUMEYROL présente les diverses solutions techniques envisagées dès à présent sur les différents points (sécurité, accès...). Il indique aussi que le devis présenté est celui qui présente les meilleures garanties de sérieux et de solution globale assurée par un maître d'œuvre. Les recettes sont estimées au minimum afin de présenter au conseil municipal un scénario le moins incertain possible. Le scénario indique un amortissement possible sur 5 à 6 ans.

Le Maire rappelle que la question posée aujourd'hui est de savoir si la commune sollicite des subventions.

Le conseil municipal à 12 voix pour, 2 abstentions (Gérard BARRIERE et Evelyne DROMAIN), et une abstention (J.Marie BREULEUX), décide de solliciter les subventions suivantes :

- **Agence Nationale du Sport : 50%**
- **Département : 15% + 5% (effort fiscal)**

- **Cauvaldor (fond de concours) : 10%**

3 - Recensement de la population – Désignation d'un coordonnateur d'enquête

Le Maire propose de nommer Nadège Laporte qui est d'accord.

Cette mission sera comprise sur son temps de travail. Seuls les agents recenseurs sont rémunérés pour leur mission.

Période de recensement : janvier – février 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Nadège LAPORTE, coordonnateur pour le recensement de la population de 2023

4 - Jurés d'assises – Tirage au sort pour 2023

Le maire dit que la date a été dépassée mais que le tribunal a indiqué qu'il n'y avait pas de problème.

Rémy JOS indique que cela ne fait pas très sérieux et qu'ils sont peut-être déjà désignés.

Un tirage au sort au lieu sur la liste électorale. Sont désignés

- Frédéric HENAULT
- Jean Pierre BONNEVAL
- Alain MAYJONADE

Cette liste sera communiquée au Tribunal Judiciaire de Cahors.

5- Syndicat intercommunal de pesage - retrait de la commune de Tauriac

Eric FRICKER, délégué de la commune au syndicat, relate la situation.

Il indique que les agriculteurs de Tauriac qui ont créé ce syndicat, sont ceux qui souhaitent le quitter aujourd'hui car chacun s'est équipé. Cela crée de fortes tensions car cet équipement est nécessaire pour une majorité, les coûts sont amoindris... Leur participation au syndicat est une somme modique (200 €).

Cette commune a indiqué que si le syndicat refusait son retrait, elle porterait l'affaire au tribunal

Rémy JOS dit que c'est trop facile d'agir de la sorte et de menacer de tribunal. Il indique que par principe, il serait favorable à aller jusqu'au tribunal.

Pour éviter toute polémique, le syndicat est finalement favorable au retrait de la commune de Tauriac. Les autres communes ont voté pour.

Eric FRICKER souligne sa position de principe qui serait d'être contre le retrait mais une position de sagesse serait d'être pour, afin de ne pas se lancer dans des procédures judiciaires longues et coûteuses.

Le conseil municipal, à 10 voix pour, 2 contre (Rémy JOS et Carole BINET), 2 abstentions (Daniel VERDIER et Sarah BOUDOU)

6- Nouvelle nomenclature comptable M57

Il est expliqué à l'assemblée qu'une nouvelle nomenclature comptable doit se mettre en place dans les collectivités.

Madame GOYETCHE, trésorière a expliqué lors d'une réunion de secrétaires de mairie, ce qu'impliquait le passage à cette nouvelle nomenclature.

Les collectivités ont, en amont, un gros travail de mise en plat et de concordance avec la trésorerie (immobilisations, amortissements...)

La date butoir étant au 1^{er} janvier 2024, le Maire propose de se donner le temps d'effectuer cette tâche afin de s'ajuster au mieux.

Ce point de l'ordre du jour est donc reporté.

7- Convention d'adhésion aux services numériques du Centre de Gestion

Le maire informe que cette convention consiste en l'assistance, la formation et la maintenance des logiciels et les plateformes de dématérialisation. Cette convention regroupera à compter de 2023 les deux conventions existantes auparavant, ce qui permet de réduire le coût. (2183 € en 2022 et projection d'environ 1800-1900 € en 2023).

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de signer cette convention avec le Centre de Gestion.

8- Taux de la taxe d'aménagement pour 2023

Le Maire informe que le taux actuel pour Vayrac est de 2.5%, le taux moyen dans les communes voisines et de 2%.

La Taxe d'Aménagement permet de financer les actions et opérations contribuant à la création ou à l'extension d'équipements et d'aménagements publics induits par l'urbanisation (routes, assainissement, écoles...).

Christian LAQUIEZE indique que cela coûte entre 3000 et 5000 euros en moyenne pour une maison neuve (ce montant revient pour partie au département et à la commune).

Le maire souhaiterait que ce taux ne soit pas modifié cette année.

Rémy JOS indique qu'il pense qu'il ne faut ni baisser, ni augmenter ce taux.

Carole BINET et Rémi POUMEYROL indiquent qu'il est nécessaire de toujours regarder si l'effort fiscal de la commune est suffisant car il permet de gagner 5% sur toutes les subventions accordées.

Le maire indique en effet que c'est important de regarder ce point. Cauvaldor risque par exemple de perdre 1.5 million d'euros pour cette raison (FPIC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.

9 – Demande de subvention exceptionnelle – RetroTwinVayracois

Jean-Marie BREULEUX, Président de l'association, quitte la salle.

Le Maire explique que l'association organise une course de caisses à savon. La logistique de cet évènement est importante et les frais engagés élevés.

Pour mémoire, Rémi POUMEYROL indique que RTV46 avait obtenu 250 € de subvention en 2021 (somme demandée 250 €), 500 € en 2022 (somme demandée 1000 €). Il indique que cette manifestation correspond tout à fait à une demande exceptionnelle qui peut-être financée.

Rémy JOS précise que rien n'a été demandé à la commune concernant la logistique.

Gérard BARRIERE demande si l'accès aux commerces a été pensé et regrette que l'association n'ait pas fait de communication sur ces possibilités d'accès.

Carole BINET dit ne pas être favorable à faire payer l'entrée (fête populaire)

Eric FRICKER et Carole BINET proposent d'envisager la gratuité pour l'an prochain si l'opération rapporte de l'argent. La commune pourrait continuer à les aider contre la gratuité par exemple.

Jean-Marie BREULEUX rejoint l'assemblée et explique que l'an prochain, l'association essaiera de ne pas faire appel à la Fédération car il y a trop de contraintes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'allouer la somme de 500 € à l'association RTV 46 pour l'organisation d'une course à savons.

En guise de remerciements, Jean-Marie BREULEUX distribue des T Shirts à l'effigie de la course à savons.

10- Présentation « liaison douce »

Le Maire rappelle le projet déjà évoqué d'aménagement d'une « liaison douce » le long de la départementale 820, du bourg jusqu'au magasin SPAR. Il rappelle également qu'une ligne budgétaire a été inscrite.

Les services du SDAIL ont été sollicités par le Maire et ont livré un rapport.

Il présente l'étude rendue en juillet 2022 avec une proposition de 2 tracés pour 3 versions diverses.

Cette section de route départementale a été signalée au Président du département comme étant dangereuse, surtout au niveau du pont et essentiellement pour les deux roues et piétons.

La propriétaire du terrain situé proche de la route (Mme TOULZAC) a été contactée et est favorable à la vente d'un bout de son terrain dans les mêmes conditions que l'achat des terrains pour la réalisation de la déviation.

Les 2 tracés sont présentés. A ce stade, il s'agit d'une étude préalable.

La recommandation est une passerelle sur pilotis, dès le départ du pré, pour rester au niveau de la route, afin de limiter les risques d'inondations.

Eric FRICKER indique qu'il faudra communiquer au plus vite auprès du public sur les diverses contraintes administratives qui risquent de ralentir ce chantier, attendu par tous.

Gérard BARRIERE évoque la loi sur l'eau, et pense qu'il s'agira simplement d'une autorisation (procédure moins lourde) au lieu d'une étude d'impact.

Le Maire indique que le SDAIL peut suivre cette opération pour le compte de la commune. Des subventions du Département et de la Région sont attendues.

Christian LAQUIEZE indique que la subvention des amendes de police pourra aussi être utilisée. Il resterait environ 25 000 €.

Les variantes proposées diffèrent en fonction de la largeur du cheminement. Le tracé 1 longeant la route départementale est privilégié car il donne accès à la route de Brive et au lotissement « La Rabanie ».

1.80m pour un cheminement dit piéton : 213 000 € HT (maîtrise d'œuvre, accompagnement et travaux compris)

2.50m pour un cheminement cycles et piétons : 278 000 € HT

2.5 pour piétons, PMR et cycles : 417 000 € HT

4m pour 600 000 € HT

Des positions divergent sur la présence de vélos et de piétons sur un même lieu. Ce sera un point à éclaircir.

Jean-Marie BREULEUX demande ce qu'en pensent les riverains. Ils n'ont pas tous été contactés à ce stade mais des discussions informelles ont eu lieu. Le Maire dit qu'il s'agit d'améliorer le cadre de vie de tous, y compris des riverains. Par exemple, il faudra réfléchir à une végétalisation de l'espace entre la passerelle et la route.

Le Maire résume en disant qu'il est opposé à la solution à 600 000 €. Reste les solutions 1 et 2 qui mériteront d'être étudiées au regard de la mixité vélos – piétons, notamment vis-à-vis de la sécurité.

Daniel VERDIER demande quelle sera la suite des opérations ? Le Maire répond qu'une étude plus poussée sera demandée sur les deux propositions et la propriétaire recontactée.

Questions diverses

- Les tableaux de l'église vont être retirés pour être rénovés.
- Rémy indique que les toilettes publiques sont terminées et fonctionnelles. Elles étaient attendues. Daniel demande à ce qu'elles soient signalées. Le coût global de cette opération est d'environ 56 000 € H.T. Un devis pour une maintenance annuelle a été demandé.
- Une famille de Vayrac accueille une mère de famille ukrainienne et son fils. Rémy JOS demande si la commune pourrait prendre à sa charge une partie des frais de scolarité. Une discussion s'ouvre sur ce point délicat. Les familles accueillantes sont en difficulté. Le jeune est scolarisé au Lycée Louis Vicat à Souillac. Les frais de scolarité sont élevés, les autres frais de logement aussi. Il faut trouver une solution (techniquement, légalement) sans ouvrir la porte à des demandes trop nombreuses qui pourraient être injustifiées.
Rémi POUMEYROL va se renseigner sur la sollicitation du fonds social du Lycée.
Le Maire dit que c'est à l'Etat à venir en aide à ces familles.
Carole BINET dit qu'il faut faire appel au CIAS de Cauvaldor, les communes n'ayant plus de CCAS.
Rémi POUMEYROL serait favorable à l'attribution d'une aide, en rappelant que la commune a attribué une subvention à l'association humanitaire (HUMAN'ISA), et que au vu de cette décision, il paraît difficile de refuser à une famille qui accueille.
Une réflexion est nécessaire, le sujet sera réétudié au prochain conseil municipal.
- Rémy JOS pose la question de l'enlèvement du bison qui a coûté 2000 €, la commune participant aux frais de transport et d'installation. Il n'avait pas souvenir que ce point avait été abordé. Le Maire indique cela avait été indiqué au départ, sans précision de somme. Le Maire indique également que c'est une opportunité qui a été saisie, pendant le confinement, alors que l'artiste avait participé à un concours et avait une œuvre monumentale à prêter.
- Rémy JOS indique que l'augmentation des tarifs de l'eau avait été évoqué mais la décision n'a pas été actée, puisqu'il n'y a pas eu de réunion du conseil municipal. Les tarifs de l'eau vont indéniablement devoir augmenter l'an prochain. Il indique que les habitants risquent de ne pas comprendre une telle hausse qui aurait pu être lissée sur 2 ans.
- Daniel VERDIER informe que le 5 octobre, une rencontre professionnelle autour du cinéma est organisée à Auch. Daniel VERDIER ira en tant qu'exploitant et propose à des élus d'y aller s'ils le souhaitent. Il participera aussi à une réunion de la FDEL en tant que représentant de la commune.
- Le Maire indique qu'il faudra faire intervenir Quercy Energies sur le sujet des économies d'énergie.
- Eric FRICKER pose la question des moustiques à l'école primaire. La température est élevée et les fenêtres et volets sont ensuite fermés pour éviter la chaleur et l'entrée des moustiques tigres. Le maire indique qu'il faut étudier des solutions. Eric FRICKER indique que ce problème a été abordé par les professeurs des écoles lors de la réunion avec les parents d'élèves.
Rémi POUMEYROL fait observer qu'il serait plus utile que les enseignants évoquent ces problèmes en amont avec les élus de la commune, plutôt qu'en alertant les parents directement.